

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

10 septembre 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 10 septembre 2018, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

Le conseiller Perry Bell a motivé son absence.

La directrice générale, Annie-Claude Turgeon et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-01

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE AOÛT 2018

2018-09-02

Il est proposé par *Marc Bégin*

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 6 août 2018, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen s'informe si l'asphalte de la rue Bureau sera réparé bientôt. Il demande aussi si le triangle de foin sera fauché. Enfin, il s'informe à propos du prolongement d'égout du secteur de Clifton Est et de la rue Bureau.

5. DEMANDES DE CITOYENS

5.1 Moisson HSF

2018-09-03

Il est proposé par *Yves Bond*

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 200\$ à l'organisme Moisson Haut-Saint-François, pour lui permettre de continuer le dépannage alimentaire sur notre territoire.

ADOPTÉE

5.2 **Projet la Grande Traversée**

2018-09-04

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'accorder un montant de 100 \$ au projet La Grande Traversée, permettant à des jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus de participer à un relais cycliste à travers le Canada, durant 3 jours, à raison de 100 km par jour.

ADOPTÉEⁱⁱ

5.3 **CPTAQ Demande Claude Perron**

Pierre Blouin dénonce son intérêt et se retire des discussions

2018-09-05

CONSIDÉRANT la demande que présente Monsieur Claude Perron auprès de la CPTAQ pour le lot 5 403 236 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de cette demande qui consiste à utiliser 0,35 hectare de son terrain pour des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU que le Conseil appuie la demande que présente Monsieur Claude Perron auprès de la CPTAQ pour l'utilisation de 0,35 hectare de son terrain pour des fins autres que l'agriculture (lot 5 403 236 du cadastre du Québec).

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

6. **RAPPORT DU MAIRE**

Les 14, 28 août et 4 septembre, le maire avait ses réunions avec le préfet et l'autre préfet adjoint. Le 23, il est allé à une rencontre pour Valoris. Le 30 août, il participait à une rencontre avec la partie patronale pour le dossier des conventions collectives. Le 4 septembre, il a rencontré le contremaitre de voirie, Alain Pouliot, pour la préparation du budget et le soir, il avait la réunion des Loisirs pour la MRC. Le 5, il a rencontré différents candidats aux élections provinciales 2018.

6.1 **Représentations**

Le conseiller Marc Bégin est allé à l'assemblée annuelle des parents de l'école des Trois-Cantons. 75 élèves sont inscrits au primaire pour l'année 2018-2019. Il mentionne au passage qu'une lumière de rue est défectueuse dans le secteur St-Mathias, près de la cantine.

La conseillère Audrey Turgeon, s'est impliqué au tournoi de balle El-Toon de la fête du Travail. Le 4 septembre, elle a participé à une réunion du camping et le 5, à la réunion d'école. Elle mentionne que le comité Vin et Fromage est en branle encore cette année.

Le conseiller Lee Brazel est allé à la réunion de SICA le 15 août.

Le conseiller Yves Bond a remplacé le maire à la MRC le 22 août. Il ira au congrès de la FQM.

Le conseiller Pierre Blouin s'est impliqué au tournoi de balle El-Toon avec les pompiers.

6.2 **Développement social et économique**

Le maire et la directrice générale donne un compte rendu des rencontres avec le camping et le SAE.

2018-09-06

6.2.1 Projet ESPACE SHEDS

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU DE mandater l'agente de développement Madame Nadja Guay et en son absence, la directrice générale, Madame Annie-Claude Turgeon, à mettre en œuvre le projet Espace Shed avec le CLD du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE^{iv}

2018-09-07

6.2.2 Protocole d'entente | Projet ESPACE SHEDS

CONSIDÉRANT le protocole d'entente concernant la réalisation, l'installation et l'entretien des structures paysagères (Shed);

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU DE mandater la directrice générale Madame Annie-Claude Turgeon, et le maire, Monsieur Yann Vallières à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, le protocole d'entente concernant la réalisation, l'installation et l'entretien des structures paysagères (Shed) avec le CLD du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE^v

6.2.3 Commandite de la Caisse Desjardins

La directrice générale annonce au conseil que la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie donnera un montant de 2 000 \$ pour soutenir l'organisation des activités de 2018-2019.

6.3 MRC du Haut-Saint-François

6.3.1 Correspondances MRC

Le conseil prend connaissance de la correspondance expédiée par la MRC le mois dernier.

6.3.2 Internet Haute Vitesse

Le conseil n'est pas intéressé à participer au projet d'étude sur la fibre optique. Une lettre explicative sera envoyée à cet effet.^{vi}

6.4 Correspondance MAMOT

La directrice générale présente aux conseillers la documentation reçue par le Ministère des Affaires municipales.

6.5 Maire suppléant

Ce point est retiré et sera discuté à huis-clos.

6.6 Lac-à l'épaule

Le maire informe le conseil que le 24 septembre, un lac-à-l'épaule aura lieu pour la MRC où il sera essentiellement discuté du budget.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.1 Administration

La secrétaire-trésorière commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 août 2018.

Elle annonce qu'une séance spéciale aura lieu le 18 septembre pour le dépôt du rapport financier 2017.

7.1.1 Offre de services - Monty Sylvestre

A) Service de consultation

2018-09-08

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE^{vii}

B) Banque d'heures et service de consultation

2018-09-09

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE^{viii}

C) Recouvrement de créances municipales (non applicable aux MRC)

Le conseil ne désire pas recourir systématiquement à ce service avec Monty Coulombe.

7.1.2 Élection provinciale

La directrice générale informe le conseil que la Salle des Loisirs sera utilisée pour y tenir l'élection provinciale le 1^{er} octobre prochain et qu'une compensation financière de 180\$ sera versée à la municipalité pour les frais encourus.

7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin commente les activités des pompiers en août. Lors de la pratique du mois, environ 200 pieds de boyaux ont été jetés. Le 8 septembre, les pompiers ont fait brûler la maison du 10 chemin Clifton Ouest, au frais du propriétaire. Aussi, ils se sont rendus en entraide à Ste-Edwidge le 17 août, et à Sawyerville le 22, pour l'entreprise Perron palette.

7.2.1 Croix-Rouge

2018-09-10

CONSIDÉRANT l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge renouvelée en octobre 2016;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de verser à la Croix-Rouge le montant de 160 \$ tel que prévu à l'entente signée avec la municipalité en 2016, pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE

7.2.2 Achat de boyaux

Le chef incendie procédera à l'achat de boyaux d'incendie, tel que prévu au budget.

7.2.3 Tours de garde

2018-09-11

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle façon de faire pour les tours de garde adoptée en juin dernier ne fonctionne pas car les tâches à accomplir sont trop nombreuses et nécessitent souvent deux personnes;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU

QU'un seul pompier soit prévu pour le tour de garde;

QUE les tâches de maintenance et d'inspection sur les camions et équipements incendie soient effectuées par le pompier de garde et un autre pompier.

ADOPTÉE

7.3 Voirie

7.3.1 Contrat de déneigement MTQ

2018-09-12

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, le contrat de déneigement no 850945746 intervenu avec le Ministère des Transports.

ADOPTÉE^{ix}

7.3.2 Appel d'offres Sable d'hiver

2018-09-13

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues le 7 septembre 2018 pour l'appel d'offres de 2 600 tonnes de sable abrasif pour l'hiver 2018-2019, ouvertes en présence de Annie-Claude Turgeon et Bibiane Leclerc:

SOUSSIONNAIRE	Prix Tonne (avant taxes)			KM	Meilleur Prix pour 2 600 T
Scierie Labranche	6,18 \$	7,95 \$	9,33 \$	7,1	22 461,27 \$
Gravière Bouchard	4,30 \$	10,81 \$	12,60 \$	28,8	28 102,88 \$
Ferme Lessard	4,50 \$	9,18 \$	-	20,7	23 863,32 \$

CONSIDÉRANT QUE ce processus d'appel d'offres a suivi les règles relatives à l'octroi des contrats municipaux;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le contrat d'approvisionnement en sable abrasif pour l'hiver 2018-2019 soit donné à la Scierie Labranche au montant de 22 461,27 (avant taxes).

ADOPTÉE

7.3.3 Appel d'offres Équipement à neige

2018-09-14

CONSIDÉRANT les résultats des soumissions reçues le 7 septembre 2018 pour l'appel d'offres pour équipements de déneigement, en présence de Bibiane Leclerc et Annie-Claude Turgeon :

SOUSSIONNAIRES	Prix des équipements sans installation (incluant les taxes)
Groupe Déziel	63 417,69 \$
Équipements lourds Papineau Inc	68 360,98 \$

CONSIDÉRANT QUE ce processus d'appel d'offres a suivi les règles relatives à l'octroi des contrats municipaux;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à octroyer le contrat d'achat de l'Équipement à neige à la compagnie Groupe Déziel, au montant de 63 417,69 \$ (incluant les taxes), tel que présenté, sans l'option d'installation.

ADOPTÉE

7.3.4 Entretien hivernal des stationnements 2018-2019

2018-09-15

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'envoyer un appel d'offre sur invitation pour l'entretien hivernal des stationnements pour 2018-2019, aux soumissionnaires habituels, et de le publier dans l'Envol de septembre.

ADOPTÉE

7.3.5 Sel de déglçage

2018-09-16

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de procéder à l'achat de 100 tonnes de sel de déglçage à la compagnie Sel Warwick à 104,50 \$ la tonnes (avant taxes).

ADOPTÉE

7.3.6 Chemin Plante

2018-09-17

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réforme cadastrale, la portion Ouest du Chemin Plante a été retirée et trois propriétés se sont retrouvés enclavés;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU QUE des recherches soient effectuées par la directrice générale afin de régulariser la situation.

ADOPTÉE

7.3.7 Traitement de la pile

2018-09-18

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'accorder le contrat de traitement de la pile à la compagnie Sebcu avec le produit XtraGrip, au coût de 16 293,60\$ (avant taxes) (8,148\$/TM pour 2 000 TM), tel que présenté dans la soumission 6929 du 13 juillet 2018.

ADOPTÉE

7.4 Environnement

7.4.1 PPASEP

La directrice générale présente au conseil le nouveau Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable mis sur pied par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

8 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

8.1 Adoption R2018-118

2018-09-19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère **Audrey Turgeon** à la séance de conseil du 6 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 445 du code municipal, la conseillère **Audrey Turgeon** a présenté le règlement 2018-118, lors de la séance de conseil du 6 août 2018 en mentionnant que l'article 4.16 concernant les règles d'après-mandat a été ajoutée à l'annexe 1 et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des conseillers et du public;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 9 août 2018 résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption a été précédée d'une consultation des employés sur le projet de règlement le 30 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

En conséquence,

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

D'adopter le règlement 2018-118 intitulé "Règlement modifiant le règlement 2018-115 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux" et qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ainsi qu'il suit à savoir:

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les

employés de la Municipalité. Il poursuit notamment les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Article 3 Les valeurs

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

- 1) **L'intégrité**
- 2) **La prudence dans la poursuite de l'intérêt public**
- 3) **Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens**
- 4) **La loyauté envers la municipalité**
- 5) **La recherche de l'équité**
- 6) **L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité**

Article 4 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité Saint-Isidore-de-Clifton, joint en « Annexe 1 », est adopté et fait partie intégrante du présent règlement.

Article 5 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque l'employé(e) de la Municipalité. Après avoir pris connaissance du Code, l'employé(e) doit remettre l'attestation de réception (Annexe 2) dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation signée par l'employé(e) est versée à son dossier.

Le maire reçoit l'attestation de la directrice-générale.

Article 6 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

ADOPTÉ

8.2.1 Avis de motion R2018-119

Le conseiller **Marc Bégin** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement 2018-119 intitulé « *Règlement 2018-119 sur la gestion contractuelle* ».

8.2.2 Présentation R2018-119

En vertu de l'article 445 du code municipal, le conseiller **Marc Bégin** présente le projet de règlement 2018-119 sur la Gestion contractuelle et que des copies ont été mises à la disposition des conseillers et du public. Ce règlement, qui remplace la politique de gestion contractuelle, a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 101 099 \$;

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2018-09-20

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 91 126 \$ en référence aux chèques nos 201800567 à 201800629 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 21 619 \$.^x Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 30 702 \$.

ADOPTÉE

10. CORRESPONDANCE

2018-09-21

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

11. DIVERS

Aucun point ajouté

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Un citoyen s'informe si on ne peut pas raccorder le terrain situé sur la rue Bureau lors de la réparation d'asphalte. Un autre citoyen offre au conseil son plan d'eau pour le service incendie.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2018-09-22

Il est proposé par **Yves Bond**

De clore la présente séance à 21h31 l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

i	Chèque envoyé le 2018-09-28
ii	Expédiée avec le chèque le 2018-09-11
iii	Demande envoyée le 2018-09-20
iv	Expédiée avec le protocole d'entente à D.Provost 2018-09-12
v	Expédiée avec le protocole d'entente à D.Provost 2018-09-12
vi	Lettre envoyée 2018-09-12 par Yann Vallières
vii	Expédiée 2018-09-12
viii	Expédiée 2018-09-12
ix	Expédié à Sonia Veilleux MTQ 2018-09-12
x	Chèques postés le 11 SEPTEMBRE